

COMMUNE DU THEIL DE BRETAGNE

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} OCTOBRE 2018

Communauté de Communes Au Pays de la Roche aux Fées : présentation du rapport d'activité 2017.
Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ce rapport.

Syndicat Intercommunal des Eaux de la Forêt du Theil : présentation du rapport d'activité 2017 sur le service public d'eau potable.
Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ce rapport.

Affaires scolaires :

- attribution du crédit pour les fournitures scolaires pour l'année 2017-2018.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de reconduire le crédit de 40 € alloué par élève pour les fournitures scolaires, soit un total de 3 720 € pour 93 élèves à l'école publique (26 maternelles et 67 primaires) et 2 640 € pour l'école Ste-Marie/RPI pour 66 élèves (22 maternelles et 44 primaires) domiciliés au Theil de Bretagne.

- remplacement du photocopieur.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir la proposition d'OMR Impression de Chartres de Bretagne pour l'acquisition d'un photocopieur Konica minolta BH287 au prix de 1 435 € ht soit 1 722 € ttc et un contrat de maintenance au coût de 0.0028 € ht la copie.

Projet d'extension du cimetière.

- Présentation de l'avant-projet définitif : le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les aménagements proposés pour le projet d'extension sur le parking actuel.

- Etude hydrogéologique complémentaire : le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le devis d'AXE Environnement de Bruz pour la mise à jour de l'étude hydrogéologique préalable sur la parcelle concernée par l'extension du cimetière pour un coût de 1 666 € ht soit 1 999.20 € ttc.

- Echange de terrain : dans le cadre de l'aménagement du cimetière actuel et pour le projet de piste cyclable, le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour un échange de terrain entre la Commune, propriétaire d'une réserve foncière au sud du cimetière, et M. et Mme Neveu, propriétaires de la parcelle riveraine, qui ont accepté la proposition, frais à charge de la commune.

- Intervention géomètre : le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le devis du Cabinet Descamps s'élevant à 999 € ht soit 1 198 € ttc pour les opérations foncières nécessaires à l'échange Commune/M.Mme Neveu.

- Mission de maîtrise d'œuvre : compte-tenu du coût prévisionnel définitif des travaux arrêté à ce jour, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la proposition du maître d'œuvre (groupement Tyriad-ADEPE) pour la rémunération définitive de sa mission de maîtrise d'œuvre, soit un coût supplémentaire de 7 920 € ht (soit 9 504 € ttc) par rapport au marché initial.

Restauration de la Chapelle de Beauvais : mission d'architecte et mission de maîtrise d'œuvre.

Après avoir pris connaissance de la consultation réalisée le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention) retient la proposition du bureau d'étude Baizeau Architecte suivante :

- mission de diagnostic comprenant le relevé, l'analyse urbaine, architecturale, sanitaire et technique du bâtiment et la faisabilité (avant-projet et estimation coût travaux) pour 7 000 € ht,
- mission de maîtrise d'œuvre fixée en fonction du montant estimatif des travaux.